

Quand le droit devient intéressant

Par **marsuup**, le **15/06/2013** à **13:42**

Bonjour, je suis en deuxième année de droit, j'ai plutôt de bons résultats, mais je peine à apprécier les matières juridiques : je m'explique.

La manière telle qu'on nous évalue ne m'encourage guère à aimer le droit : il faut le plus souvent apprendre par coeur et comprendre une leçon pour la "recracher le jour de l'examen". De plus, la lecture des décisions de justice est très aride, le vocabulaire employé est compliqué. Sans parler de la subjectivité et de la diversité des correcteurs pour lesquels les méthodes et l'appréciation des travaux tant écrits qu'oraux varient.

Je me dis que c'est peut-être "chiant" pour tout le monde les premières années et qu'au bout d'une certaine année, un déclic s'opère et on se met à apprendre et à exercer le droit d'une façon ludique. Mais c'est juste une supposition. Au contraire, peut être que tout au long de son cursus juridique, voir dans l'exercice d'une profession, le droit sera appréhendé exactement de la même manière que lors des premières années et alors cela voudrait dire que je ne suis pas fait pour le droit.

Svp, des personnes avancées dans leur cursus, ou l'ayant terminée (ou des personnes débutantes si elles souhaitent partager leurs impressions) pourraient-elles m'apporter quelques éclaircissements ?

Cordialement, Sam.

Par **marianne76**, le **15/06/2013** à **14:25**

Bonjour,

[citation]La manière telle qu'on nous évalue ne m'encourage guère à aimer le droit : il faut le plus souvent apprendre par coeur et comprendre une leçon pour la "recracher le jour de l'examen".[/citation]

C'est bien dommage, bien sur qu'il faut avoir des connaissances mais le but des études de droit c'est normalement de vous apprendre à réfléchir, à avoir le sens critique et vous amener à avoir de la rigueur dans le raisonnement. Ce que vous vous apprenez actuellement n'existera peut être plus quand vous travaillerez, donc l'important c'est d'acquérir cette rigueur juridique, pour le reste un bon juriste c'est celui qui sait aussi chercher.

Le droit est une matière rigoureuse et oui les arrêts peuvent paraître ardues et oui il y a un vocabulaire et cela on ne peut le gommer, peu importe l'année où l'on soit

Par **Folivao**, le **15/06/2013** à **14:27**

Alors, premièrement je ne suis pas du tout d'accord avec toi.

- "il faut le plus souvent apprendre par coeur et comprendre une leçon pour la "recracher le jour de l'examen""

Au contraire, chaque matière de droit (et tu verras ça avec le temps) te demandera de comprendre la logique qui lui est propre. Certes il faut connaître son cours et les grands principes (et exceptions) qui régissent telle ou telle matière. Mais tu ne pourras faire une dissertation, un commentaire d'arrêt ou un cas pratique si tu recraches juste ton cours, sans nuance et sans la logique qu'on t'a inculqué.

- "De plus, la lecture des décisions de justice est très aride, le vocabulaire employé est compliqué."

C'est vrai qu'au premier abord ça peut paraître compliqué. Mais le droit est un domaine technique où chaque mot a son importance. Il y a peu de place à l'approximation, c'est pourquoi le droit requiert un vocabulaire technique (et qui donc peut paraître compliqué). Quand aux arrêts, quels qu'ils soient, je te recommande de trouver des méthodes afin d'en comprendre la structure (car oui, chaque arrêt possède une structure), tu comprendras mieux comment est construit un arrêt.

Après si je peux donner mon expérience personnelle, j'ai commencé à aimer le droit qu'à partir de la L3 et j'ai vraiment adoré le droit qu'au milieu du second semestre de L3 (au point d'en "faire" même en dehors du travail demandé, pour ma culture juridique personnelle). De la L1 au milieu de la L3 je n'avais qu'une envie: Finir mon M1 pour partir en école de commerce et ne plus faire de droit de ma vie. Maintenant mes goûts ayant changé, j'envisage de passer le barreau.

Moi aussi je galérais, je ne comprenais pas la logique juridique, j'avais du mal avec les arrêts. Mais à force d'en bouffer (des arrêts) et de travailler pour avoir des notes correctes, j'ai petit à petit pris goût à ce domaine et maintenant je suis assez à l'aise (selon les matières, par exemple j'ai toujours du mal avec le droit de l'UE) en droit.

Donc ne t'inquiète pas trop, on a tous eu des moments où on n'en pouvait plus. Et plus tu avanceras dans les études de droit, plus les matières deviendront "utiles" (dans le sens moins théoriques), surtout si t'atteint le niveau M1 et M2.

Ca sera pareil dans ta carrière, il ne suffira pas de recracher ce que t'as appris pour traiter un dossier (ou autre). Les juristes, par exemple, font quasiment que de l'application pratique du droit à des situations données. C'est même encore différent de ce que tu peux faire en cas pratique.

Par **marsuup**, le **15/06/2013** à **15:06**

Merci à vous deux pour vos réponses.

Je me doute bien que le droit est une matière complexe, qui en plus de nécessiter de la méthodologie doit être un tremplin à la réflexion.

J'ai utilisé le terme "recracher" (qui est fort je reconnais et sûrement incongru je m'en excuse) car lors de mes examens ou de mes séances de travaux dirigés, on m'a clairement encouragé à citer le maximum d'arrêts, ou à citer du cours, avec l'emploi de certains mots

spécifiques sans m'en expliquer le sens mais parce que c'était comme ça. C'était le cas notamment pour les cas pratiques et quant à mes commentaires d'arrêts, certains chargés y ont vue noir alors que d'autres y ont vue blanc. Et les matières dites mineures (qu'on a pas en TD et qu'on passe à l'oral ou à l'écrit) excusez-moi mais c'est clairement du par coeur, il faut restituer le cours. J'aurais aimé qu'un examinateur me demande ce que je pense de la matière ou d'un point du cours, de partager mon point de vue mais ça n'a quasi-jamais été le cas.

Par **marianne76**, le **15/06/2013** à **15:19**

[citation]quant à mes commentaires d'arrêts, certains chargés y ont vue noir alors que d'autres y ont vue blanc[/citation]

Alors c'est que certains se sont trompés: un arrêt ne peut dire tout et son contraire, et si bien évidemment il peut y avoir des plans différents, globalement on doit retrouver à peu près la même chose dans le "commentaire" proprement dit

Par **marsuup**, le **15/06/2013** à **15:25**

"quant à mes commentaires d'arrêts, certains chargés y ont vue noir alors que d'autres y ont vue blanc"

Je voulais faire référence à la méthode : certains exigent une ouverture à la fin de l'arrêt, certains exigent que le I) B/ et le II) A/ constituent le coeur du commentaire, d'autre y sont indifférent. Mais ce que je trouve le plus embêtant c'est que certains chargés encouragent à prendre du recul, à interpréter largement la décision et ses implications alors que pour d'autres, le recul doit être minimum, et notre interprétation fait tâche.

Par **Folivao**, le **15/06/2013** à **15:56**

Je dirais qu'en règle général, et c'est de plus en plus vrai au fur et à mesure que j'avance dans mes études, on ne te pénalisera pas si t'as un sens critique de l'arrêt.

Tout en restant dans le commentaire de celui-ci, tu peux (tu dois?) le mettre en perspective par rapport à l'état du droit (par rapport à ce que dit la loi mais aussi la jurisprudence antérieure ou, le cas échéant, la jurisprudence postérieure). Tu peux même aller jusqu'à critiquer l'arrêt si tu dispose de suffisamment d'arguments juridiques derrière et que tu t'appuie sur quelque chose de concret (la jurisprudence par exemple).

Après comme dit plus haut le droit n'est pas figé et donc apprendre son cours sur le bout des doigts sans avoir de raisonnement derrière n'est normalement pas ce qui est demandé aux étudiants-juristes.

Il y a aussi le format de l'épreuve qui contribue à ce sentiment que tu as. Je sais que dans certaines facs les examens en contrôle terminal ne durent qu'une heure (2h à Nanterre).

Evidemment dans ce cas là il est très difficile de répondre à une ou deux questions de cours autrement que par du par coeur. Mais encore une fois ça dépend aussi des profs et des matières (en droit des successions cette année, matière pas à TD, j'ai eu en 2h deux commentaires d'affirmation qui appelait justement à la critique et l'analyse).

Par **marsuup**, le **15/06/2013** à **16:36**

Ok, merci à toi pour tes précisions, espérons que...

Par **Yn**, le **15/06/2013** à **17:05**

Selon moi, pour bien appréhender le droit, il faut procéder par étape : l'apprentissage du cours est le prérequis minimal pour chaque étudiant (définitions, arrêts importants, principes et exceptions).

Pour ce point, il n'y a rien d'exceptionnel, il suffit de travailler, les capacités intellectuelles n'entrent pas en jeu si ce n'est pour le temps d'apprentissage qui peut être plus ou moins long.

La connaissance du cours doit servir le raisonnement : c'est en connaissant bien l'intégralité d'un cours que tu peux établir des ponts, faire des rapprochements avec des domaines voisins, soulever des questions pertinentes, etc.

Malheureusement pour toi, tu ne couperas pas aux impératifs du droit, et tu auras encore beaucoup, beaucoup, de cours à apprendre par cœur pour des examens d'une heure dont certains pour lesquels la motivation tarde à venir.

Je pense que tu es dans l'"entre deux" que connaissent beaucoup d'étudiants, c'est-à-dire que tu en as déjà fait beaucoup... mais pas encore assez pour avoir un projet motivant pour poursuivre tes études avec enthousiasme.

En L3, tu devrais normalement choisir ta première orientation (privé/public), ce qui se fait selon l'intérêt porté aux matières enseignées. Tu commences de surcroît à étudier des matières pratiques qui apportent des réponses à des questions concrètes.

Tu n'as peut-être enfin simplement pas trouvé la matière à laquelle tu accrocheras et qui te motiveras pour la suite.

Pour les commentaires d'arrêt, j'avoue ne pas bien comprendre. L'objectif de l'exercice est simple : expliquer la solution donnée par la Cour de cassation.

Le plan ne fait que reformuler le raisonnement tenu : si l'arrêt expose un principe et son tempérament, ton plan (I. et II.) va forcément refléter cela.

La seule lecture du plan doit suffire à comprendre l'arrêt. Si une sous-partie ne n'occasionne que peu de développements, ce n'est pas ta faute, il suffit d'explorer toutes les pistes qui apportent une plus-value à l'arrêt brut.

Par **marsuup**, le **15/06/2013** à **17:36**

Yn merci pour ta réponse.

C'est vrai, l'un de mes problèmes, est que je ne sais pas ce que je veux faire plus tard et vers quel pan du droit m'orienter, donc pas de point d'accroche pour me motiver. Je t'avoue avoir l'impression d'en avoir beaucoup donné en apprenant des cours, sans horizon futur. A vrai dire je t'avoue même pas savoir si j'aime le droit.